Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260225-20260203-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le douze Février, à 21H19, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **vendredi 6 Février2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BAUDY Olivier, BEAUGENDRE Paul, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LECONTE Marie-Christine, PIETTE Alain, MOREAU Lucienne, TRAVERS Didier, THEVEUX Kevin, LÉONARD Olivier.

Absent :
Absent excusé : Alain BOISRAMÉ donne pouvoir à Angélique JUGUET ; Stéphanie CERISIER donne pouvoir à Marie-Christine LECONTE.

Secrétaire de séance : Paul BEAGENDRE
15 votants pour la séance
Fin de séance 22 :45

2026-02-03 : Environnement : Maintien d'une activité de piégeage bénévole des rongeurs aquatiques exotiques

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au titre de l'environnement et de la santé publique 4 personnes piègent et luttent contre les ragondins et les rats musqués sur la Commune. La FGDON35 encadre techniquement et administrativement ces piégeurs qui interviennent sur la commune.
Dans ce cadre et afin de soutenir et d'encourager ces personnes bénévoles une somme leur est allouée à titre d'indemnisation des frais engagés. M. le Maire propose d'inscrire au budget la somme de 300,00€ pour indemniser les piégeurs qui interviennent sur la Commune par l'intermédiaire du FGDON 35.

Il vous est proposé :
- **De valider** le versement de 300,00€ sur le compte de la FGDON qui se chargera d'indemniser chaque tiers bénéficiaire, ils partageront cette somme selon les modalités préalablement définies par la municipalité.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

